

G1893

Dénomination : NOVALI

n° de gestion : 2000B01916

n° d'identification : 431 934 603

n° de dépôt : A2011/021893

Date du dépôt : 15/09/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

NOVALI

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 1 200 000
Siège Social : 4, rue Duguesclin 69006 LYON
431 934 603 RCS LYON

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU MARDI 14 JUIN 2011

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

L'an deux mil onze, et le mardi 14 juin à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société NOVALI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président selon lettre recommandée adressée à chaque actionnaire le 30 mai 2011.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge MATHIEU, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent actions sur les 120 000 actions ayant le droit de vote.

Les statuts ne prévoyant aucun quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité prévue aux statuts.

Le Cabinet CLGO et le Cabinet DFP AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 mai 2011.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la société et du groupe établi par le Président,
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2010**,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, en ce qui concerne les comptes sociaux individuels et les comptes consolidés,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le **31 décembre 2010**,

4

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2010**,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et approbation des dites conventions,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2010**,
- les comptes consolidés arrêtés au **31 décembre 2010**,
- le rapport de gestion et le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements relatifs à la présente assemblée ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président puis du rapport et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission du Cabinet DFP AUDIT de ses fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Laurent CROPPI de ses fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant,

DECIDE en conséquence de nommer :

- Le Cabinet ROBERT OHAYON & ASSOCIES, dont le siège est à LYON 3ème (69) 73 cours Albert Thomas, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet DFP AUDIT.

- Madame Carine MONTJOUVENT, demeurant professionnellement à LYON 3ème (69) 73 cours Albert Thomas, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Laurent CROPPI.

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont déclaré accepter les mandats qui viennent de leur être conférés et n'être frappés d'aucune interdiction ni d'aucune incompatibilité quant à leur exercice.

POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Serge MATHIEU